



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-142 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : VIE SPORTIVE: Partenariat avec l'Amicale Laïque de Voiron athlétisme pour la préparation d'un marathonien aux jeux olympiques de Tokyo.

Rapporteur : Stéphane Valentin

EXPOSE : Par délibération n° 2019-165 en date du 18 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Amicale Laïque de Voiron athlétisme et un de ses licenciés, Hassan Chadhi, marathonien sélectionné pour les jeux olympiques de Tokyo prévus en été 2020.

La convention avait été passée pour une durée de un an avec fin d'effet au 31 décembre 2020.

Ces jeux olympiques ayant été annulés à cause de la pandémie ont été reportés à l'été 2021. Hassan Chadhi étant toujours sélectionné pour y participer, il conviendrait de proroger la validité de la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2021.

PROPOSITION :

Vu l'annulation des jeux olympiques de Tokyo 2020 et leur report à l'été 2021,

Vu l'avis de la commission sport, culture, vie associative en date du 3 décembre 2020,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat passée avec l'association Amicale Laïque de Voiron athlétisme et l'athlète Hassan Chahdi.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

